Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_177-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

POLITIQUE DE LA VILLE

DB221116177

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 31

Absents : Anissa DAOUI, Laurent CAMPO, Aurélia MASSON, Laurent MAGUET (a quitté la séance à 21h05).

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM
- Dominique CADI, pouvoir à Christian CIOFFI
- Damien PERRARD, pouvoir à Isabelle RENARD

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Océane ROULOT

12 : POLITIQUE DE LA VILLE – PROROGATION DU GIP-PRE POUR L'ANNEE 2023

Le dispositif Programme de Réussite Educative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Contrat de ville Nord Isère a été créé le 25 octobre 2002 pour animer et mettre en œuvre la politique de la ville sur le territoire. Ses membres sont les communes de Bourgoin Jallieu, l'Isle d'Abeau, Saint Quentin Fallavier, Villefontaine, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_177-DE

En septembre 2005, le GIP a été retenu comme structure juridique porteuse du PRE. Depuis 2008, le Dispositif intercommunal de Réussite éducative est désormais porté par le GIP Réussite éducative du Nord Isère.

Le Contrat de Ville ayant été prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 2023, il est proposé d'aligner la durée du GIP-PRE à celle du Contrat de Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- **Autoriser** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP Réussite Educative du Nord Isère ;
- **Autoriser** le Maire ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement, un adjoint à signer tout actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 16 novembre 2022.

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISÈRE)

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISÈRE)